

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|----------------|---|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 10 |

Objet : fiscalité directe locale

L'an deux mil quinze, le 11 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Ilana PERETTI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI

N° : 15/12

Convocation le : 3 avril 2015

Absents : Olivier BURESI

Pouvoirs donnés par : Dominique BARTOLI à Marie-Pierre BARTOLI, Coralie MANCINI à Martine CHIARELLI, Ilana PERETTI à Antoine GIORGI

Certifié rendu exécutoire

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARTOLI

Transmission : 14 avril 2015

Publication : 14 avril 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nouvelles dispositions de calcul des taxes directes locales, il y a lieu de porter la taxe foncière (bâti) de 13 % à 14,50 %.

Il propose donc que les taux des taxes directes locales pour 2014 soient portés respectivement à :

- 26,98 % pour la taxe d'habitation
- 14,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 47,50 % pour la taxe foncière (non bâti)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les taux d'imposition proposés pour 2014.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Maire Adjoint

Marie-Pierre BARTOLI

